



DES COMPETENCES ELARGIES POUR LES UNIVERSITES AUTONOMES

1/ VINGT UNIVERSITES AUTONOMES AU 1^{ER} JANVIER 2009

20 universités bénéficieront, dès le 1er janvier 2009, de compétences élargies dans le cadre du passage à l'autonomie. Le choix des universités autonomes s'est fait sur 4 critères, qui ont servi à réaliser les audits : la gestion comptable et financière, la gestion des ressources humaines, la gestion des systèmes d'information et la gestion immobilière.

LISTE DES 20 UNIVERSITES AUTONOMES AU 1^{ER} JANVIER 2009

Aix-Marseille 2	Pluridisciplinaire	21000 étudiants
Cergy-Pontoise	Droit Economie SHS	12600 étudiants
Clermont-Ferrand 1	Pluridisciplinaire	13300 étudiants
Corte	Pluridisciplinaire	4000 étudiants
La Rochelle	Pluridisciplinaire	6500 étudiants
Limoges	Pluridisciplinaire	14300 étudiants
Lyon 1	Pluridisciplinaire	29500 étudiants
Marne-la-Vallée	Pluridisciplinaire	10500 étudiants
Montpellier 1	Pluridisciplinaire	20500 étudiants
Mulhouse	Pluridisciplinaire	7500 étudiants
Nancy 1	Scientifique	16600 étudiants
Paris 5	Pluridisciplinaire	31100 étudiants
Paris 6	Scientifique	29400 étudiants
Paris 7	Pluridisciplinaire	24700 étudiants
Saint-Etienne	Pluridisciplinaire	14000 étudiants
Strasbourg 1	Scientifique	18800 étudiants
Strasbourg 2	SHS	11900 étudiants
Strasbourg 3	Juridique	9900 étudiants
Toulouse 1	Droit Economie SHS	16600 étudiants
Troyes	Technologique	2200 étudiants
	<i>Total</i>	<i>314900 étudiants</i>

Ces universités autonomes au 1er janvier 2009 disposeront ainsi d'un budget global et d'une prévision des moyens sur 4 ans et d'une gestion des ressources humaines et de la masse salariale.

2/ DE NOUVELLES COMPETENCES EN MATIERE BUDGETAIRE ET DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES POUR LES UNIVERSITES AUTONOMES

- **Un budget global élaboré en association avec les composantes de l'université :**
 - Ce budget global inclura la gestion des emplois (*ce qui représente pour les 20 universités autonomes en 2009, près de 32000 emplois*) et la masse salariale, ce qui multipliera par 2,5 fois, voire 3 les budgets de ces universités.

- **De véritables responsabilités en matière de gestion des ressources humaines :**
 - la maîtrise pleine de l'évolution de leur potentiel d'enseignants et de chercheurs : afin de gérer leurs effectifs, les présidents pourront prendre des actes de gestion et des décisions (*titularisation, détachement, mise à disposition, la délégation, l'avancement*) touchant l'ensemble des personnels ;
 - la possibilité de moduler les obligations de service de chaque enseignant-chercheur (*enseignement, recherche, tâches administratives...*);
 - la compétence en matière d'attribution des primes aux personnels et de création d'intéressement pour améliorer la rémunération des agents les plus méritants ;
 - la possibilité de recruter des contractuels, sur contrat à durée déterminée ou indéterminée pour :
 - assurer des fonctions d'enseignement, de recherche ou d'enseignement et de recherche
 - occuper des fonctions techniques ou administratives correspondant à des emplois de catégorie A.